

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
02 mars 2026**

Nombre de Conseillers : 18 **L'an deux mille vingt-six, le 02 mars, le Conseil Municipal**
Présents : 12 **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**
Votants : 17 **Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2026

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christian DURROTY, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Beñat ARLA, Unaï IRIGOYEN.

Excusés : Christiane URKIA-MARTIN (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Benoît COVILLE (donne pouvoir à Alain PARIOLEAU), Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA), Zigor GOIEASKOETXEA (donne pouvoir à Unaï IRIGOYEN).

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2026-04 : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 02/03/2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles L. 332-14 et L. 313-1 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

VU le tableau des effectifs validé en conseil municipal en date du 29 septembre 2025 ;

Etant donné qu'il appartient à Madame la Maire de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la commune d'Arbonne afin de tenir compte des évolutions liées au personnel en termes de recrutement, de réussite à concours ou examen, d'avancement de grade et de promotion interne et d'évolution des missions, conformément aux propositions suivantes :

- La création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 28h ;
- La création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe TNC 28h ;

Le tableau des effectifs de la commune à compter du **02 mars 2026**

Emploi	Grade	Catégorie	Filière	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdo
Services administratifs						
Directeur Général des services	DGS communes de 2 000 hab. à 10 000 hab.	Emploi Fonctionnel		1	0	Temps complet
Directeur Général des Services	Attaché territorial	A	Administrative	1	1	Temps complet
Directeur Général des Services	Rédacteur principal 1ère classe	B	Administrative	1	0	Temps complet
Responsable Comptabilité/Finances et RH	Rédacteur principal 1ère classe	B	Administrative	1	1	Temps complet
	Rédacteur principal 2ème classe	B	Administrative	1	0	Temps complet
Agent en charge de l'état civil et assistante de direction	Rédacteur	B	Administrative	1	1	Temps complet
	Adjoint Administratif principal de 1ère classe	C	Administrative	1	0	Temps complet
	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	Administrative	1	0	Temps complet
Agent en charge de l'urbanisme	Adjoint Administratif	C	Administrative	1	1	Temps complet
Agent d'accueil polyvalent	Adjoint Administratif	C	Administrative	1	1	Temps complet
Agent Administratif de Bibliothèque	Adjoint Administratif	C	Administrative	1	1	Temps non complet 20h00
Agent graphiste	Adjoint Administratif	C	Administrative	1	1	Temps non complet 17h30
Services techniques						
Responsable des Services Techniques	Technicien principal de 1ère classe	B	Technique	1	1	Temps complet
Adjoint Responsable des Services Techniques	Agent de maîtrise	C	Technique	1	1	Temps complet
Agent des services techniques	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	Technique	1	1	Temps complet
Agent des services techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Technique	3	0	Temps complet
Agent des services techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Technique	1	0	Temps non complet (28h00 annualisées)
Agent des services techniques	Adjoint technique	C	Technique	2	2	Temps complet
Agent des services techniques	Adjoint Technique	C	Technique	1	0	Temps non complet (28h00 annualisées)
Agent des services techniques	Adjoint technique	C	Technique	1	1	Temps non complet 28h
Agent des services techniques	Adjoint technique	C	Technique	2	0	Temps non complet 20h
Agent des services techniques	Adjoint technique	C	Technique	1	1	Temps non complet 17h
Services scolaires						
Agent des écoles	Agent de maîtrise	C	Technique	1	1	Temps complet
Agent des écoles	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 1ère classe	C	Social	1	0	Temps non complet (24h00 annualisées)
Agent des écoles	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe	C	Social	1	1	Temps non complet (28h00 annualisées)
Agent des écoles	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe	C	Social	1	1	Temps non complet (24h00 annualisées)
Agent des écoles	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)	C	Social	1	0	Temps complet
TOTAL				31	17	

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de :

- **ARTICLE 1^{er} : DE DÉCIDER :**
 - Les créations énoncées ci-dessus à compter du 02/03/2026 ;
 - En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, ces emplois pourraient être occupés par un agent contractuel de droit public en application de l'article L. 332-14 ou l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique ;
 - La validation du tableau des effectifs au 02/03/2026 ci-dessus ;
- **ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les arrêtés et contrats de travail afférents à l'occupation de ces emplois
- **ARTICLE 3 : DE PRÉCISER** que les crédits suffisants pour ces emplois sont prévus au budget de l'exercice 2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Arbonne, le 02/03/2026

**Mme la Maire
Marie José MIALOCQ**

